

LE TRESOR

DES PIECES RARES OU INEDITES

L'ENLEVEMENT
INNOCENT

TIRE A 300 EXEMPLAIRES :

276 sur papier vergé ;
10 sur papier de couleur ;
6 sur papier vélin ;
6 sur papier de chine ;
2 sur peau de vélin.

IMPRIME CHEZ AUGUSTE HERISSEY, A EVREUX.

L'ENLEVEMENT INNOCENT

OU

LA RETRAITE CLANDESTINE

DE MONSEIGNEUR LE PRINCE

AVEC MADAME LA PRINCESSE SA FEMME, HORS DE FRANCE

1609-1610

VERS ITINERAIRES & FAITS EN CHEMIN

PAR CLAUDE-ENOCH VIREY

Secrétaire dudit Seigneur

A M. LOUIS DOLLÉ, ADVOCAT EXCELLENT AU PARLEMENT DE PARIS

PUBLIÉ

D'APRES LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

PAR E. HALPHEN



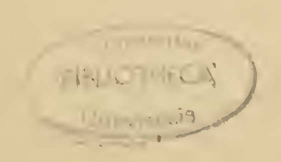
PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY

L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

RUE DAUPHINE 16

M. D. CCC. LIX



TIRE A 300 EXEMPLAIRES :

276 sur papier vergé ;
10 sur papier de couleur ;
6 sur papier vélin ;
6 sur papier de chine ;
2 sur peau de vélin.

IMPRIME CHEZ AUGUSTE HERISSEY, A EVREUX.

L'ENLEVEMENT
INNOCENT

OU

LA RETRAITE CLANDESTINE

DE MONSEIGNEUR LE PRINCE

AVEC MADAME LA PRINCESSE SA FEMME, HORS DE FRANCE

1609-1610

VERS ITINERAIRES & FAITS EN CHEMIN

PAR CLAUDE-ENOCH VIREY

Secrétaire dudit Seigneur

A M. LOUIS DOLLÉ, ADVOCAT EXCELLENT AU PARLEMENT DE PARIS

PUBLIÉ

D'APRES LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

PAR E. HALPHEN



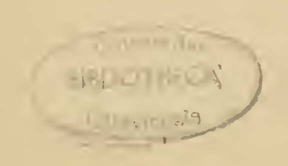
PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY

L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

RUE DAUPHINE 16

M. D. CCC. LIX





PREFACE

La fuite de la princesse de Condé, cherchant en Flandre protection contre les persécutions amoureuses de Henri IV, est un des plus singuliers événements de l'histoire du XVIIe siècle. Les contemporains virent avec étonnement un prince du sang se réfugier chez les Espagnols, une fille des Montmorency courir la nuit, à cheval, aux frontières, et enfin un roi de cinquante-sept ans, amoureux d'une fille de seize, scandaliser ses sujets par des extravagances que nous mettrions au rang des fables, si tous les historiens ne les avaient mentionnées.

Charlotte-Marguerite de Montmorency fut belle dès l'enfance [1], et conserva toute sa vie une extraordinaire beauté. Elle devint le point de comparaison de toutes les dames qui passaient pour belles, et qu'après examen on trouvait toujours moins belles qu'elle [2]. Henri IV, qui l'avait vue aux ballets de la reine, en était amoureux longtemps avant qu'elle se mariât, et l'espérance de la garder près de lui le décida à la donner au premier prince du sang, et, comme le dit Tallemant, à conclure l'affaire, croyant que cela avancerait les siennes.

Il est certain que la passion du roi n'était un mystère pour personne. Il avait, pour l'exprimer, emprunté la plume de Malherbe [3] :

---

[1] « Mlle de Montmorency n'avoit que quatre ans, qu'on vit bien que ce seroit une beauté extraordinaire. » (Tallemant, *Hist. de Mme la Princesse*, édit. de Paulin Paris, t. I, p. 169.)

[2] *Voy.* Tallemant, édit. Paulin Paris, t. I, p. 175.

[3] *Voy.* Malherbe, Stances d'Alcandre au sujet de l'absence d'Oranthe ; Stances d'Alcandre sur la captivité de sa maîtresse ; Stances pour le retour d'Oranthe.

tous les auteurs de Mémoires la mentionnent, et l'Estoile, dans son journal, l'enregistre à sa date avec les nouvelles du moment. Le prince n'ignorait pas cet amour qui avait précédé son mariage [1] et qui avait été un obstacle aux demandes du duc de Bouillon, et surtout de Bassompierre, qui paraissait inspirer à la princesse un sentiment contraire aux espérances du roi [2]. Il nous a conservé la défense qu'on lui fit de penser à cette alliance sous peine de disgrâce, de rupture et même de haine [3] : « Bassompierre, je te « veux parler en ami. Je suis devenu non-« seulement amoureux, mais furieux et outré « de Mlle de Montmorency. Si tu l'épouses et « qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, « tu me haïrais. Il vaut mieux que cela ne « soit pas cause de rompre notre très-bonne

---

[1] Voy. *Relations du cardinal Bentivoglio*, traduites par le P. Gaffardy, in-4°, 1642, p. 496.

[2] *Voy.* Fontenay-Mareuil, collection Michaud et Poujoulat. S. II, vol. V, p. 6.

[3] Voy. *Mémoires de Bassompierre*, collect. Mich. et Pouj. S. II, vol. VI, p. 56.

« intelligence, car je t'aime d'affection et « d'inclination. Je suis résolu de la marier « à mon neveu le prince de Condé, et de la « tenir près de ma famille : ce sera l'entre- « tien et la consolation de la vieillesse où je « vais désormais entrer. Je donnerai à mon « neveu, qui est jeune et qui aime mieux la « chasse cent mille fois que les dames, cent « mille francs par an pour passer son temps, « et je ne veux d'autres grâces d'elle que son « affection, sans rien prétendre davantage. »

Il est difficile de croire, après les premières paroles du roi, et si l'on considère l'état d'exaltation où le mirent les suites de ce mariage, que Henri ne prétendît qu'à la pure amitié de la princesse. Il était peu enclin à l'amour platonique, et les contemporains ne se sont pas mépris sur le genre d'affection qu'il espérait obtenir. « Sa Majesté, disait la marquise de Verneuil, a voulu abaisser le cœur à M. le prince en lui haussant la tête [1]; » et cet abaissement de cœur qu'on

[1] *Voy.* l'Estoile, collect. Mich. et Pouj., p. 507.

supposait fut probablement un motif pour le roi de le préférer à ses rivaux.

Henri II de Bourbon [1], prince de Condé, avait alors vingt et un ans. Rien n'annonçait cette souplesse d'idées et cette science du monde et des affaires qui faisait dire à Mme de Motteville qu'il eût mérité d'être roi. Henri l'aimait, et à plus d'un titre, s'il faut en croire la chronique [2]; mais il le considérait comme incapable d'agir de son propre mouvement [3] et sans solliciter le conseil et le consentement de son royal cousin. Le mariage projeté et décidé par le roi fut fait et consommé à Chantilly, le dimanche 17 mai 1609, sans aucune pompe ni solennité, ni aucune autre assemblée de princes

---

[1] Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, né posthume à Saint-Jean-d'Angely le 1er septembre 1588, fils de Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, et de Charlotte-Catherine de la Trémouille.

[2] *Voy.* l'Estoile, collect. Mich. et Pouj., p. 547.

[3] *Voy.* Fontenay-Mareuil, p. 6.

et seigneurs de la cour [1]. Les fiançailles avaient eu lieu en la galerie du Louvre [2]. Le connétable donna à sa fille cent mille écus; le prince n'avait que dix mille livres de rente [3], et il est probable que le roi, qui lui donna cent cinquante mille francs, avait payé les frais de son éducation.

Le roi partit deux jours après la noce plus amoureux que jamais. Il changea de costume, de visage [4], et cette passion connue de tout le monde inquiétait le prince de Condé, qui se retira autant qu'il put dans ses maisons, espérant que l'éloignement calmerait le roi [5].

---

[1] *Voy.* l'Estoile, collect. Mich. et Pouj., p. 510.

[2] Voy. *Mémoires de Bassompierre,* collect. Mich. et Pouj., p. 57.

[3] *Voy.* Tallemant, édit. Paulin Paris, t. I, p. 171, et le Contrat de mariage du 2 mars 1609, *Bibl. Imp.* F. Béthune, 9485, f° 171.

[4] Le chagrin qu'eut le roi dura jusqu'à la fin de sa vie, et le réduisit à n'avoir plus que la peau et les os. (Voy. *Lettres missives,* publiées par M. Berger de Xivrey, t. VII, p. 837.)

[5] *Voy.* Fontenay-Mareuil, collect. Mich. et Pouj., p. 6.

Le roi fit, pour se rapprocher de la princesse, toutes les démarches que la folie peut conseiller [1]. Il se déguisa en Flamand, en palefrenier, en valet de chiens, cacha son visage sous une fausse barbe ou sous un emplâtre; mais la vigilance du prince déjoua les rendez-vous concertés avec la princesse-mère [2], et le roi s'en retourna à Paris, scandalisant ses sujets par ses fredaines publiques [3].

La grossesse de la reine approchait de son terme [4]. L'étiquette voulait que les princes et les princesses du sang fussent présents aux couches, et Condé ne pouvait donner de raisonnables motifs d'absence. Il savait que le roi

---

[1] *Voy.* Fontenay-Mareuil, p. 6; l'Estoile, p. 546; Lenet, p. 230.

[2] Lenet et Virey, serviteurs de la maison de Condé, sont favorables à la princesse-mère.

[3] Le roi, accompagné de M. de Vendôme, des frères d'Elbène, du capitaine du Jon et du chevalier du guet, tous déguisés et portant de fausses barbes, furent poursuivis à Saint-Leu par le prévôt, qui les prit pour des voleurs.

[4] Elle accoucha le 25 novembre.

était disposé à employer les moyens violents, que Sully lui était très-contraire et qu'il avait proposé de le garder à la Bastille [1]. Il est probable que Henri eût pris ce parti ; aussi Condé, à bout de ressources et de délais, consentit à venir à Paris avec sa femme, sous la promesse que fit la reine, par ordre du roi, de veiller sur la princesse et de la garder la journée entière auprès d'elle [2].

Une mesure aussi sage eût produit un effet favorable, si Henri « *n'eût été épris d'un amour* « *forcené qui ne se pouvoit contenir dans les* « *bornes de la bienséance* [3] ». « Le Roy, en ce temps, dit l'Estoile [4], esperdument amou-

---

[1] Bassompierre nous a conservé les paroles de Sully : « Sire, si vous eussiez cru le conseil que je vous donnai il y a quinze jours, vous l'eussiez mis à la Bastille, où vous le trouveriez maintenant, et je vous l'eusse bien gardé. » (*Voy.* coll. Mich. et Pouj. S. II, t. VI, p. 67.)

[2] *Voy.* l'Estoile, p. 517. Ce que la reine pensait du service que le roi lui demandait.

[3] Voy. *Mémoires de Bassompierre,* collect. Mich. et Pouj., p. 66.

[4] *Voy.* l'Estoile, collect. Mich. et Pouj., p. 514.

reux de Mme la princesse de Condé, estimée la plus belle dame, non de la cour seulement, mais de la France, donne subjet, par ses déportements, de nouveaux discours aux curieux et medisans, qui sans cela ne parloient que trop licentieusement de Sa Majesté et des vilanies et corruption de la cour; car sa passion de ce costé-là, qu'il ne pouvoit dissimuler, étoit si grande et avec tant d'ardeur, qu'on l'en vid changer en moins de rien d'habits, de barbe et de contenance; se monstrant si eschauffé à la chasse de ceste belle proie, pour laquelle avoir il mettoit tout le monde en besongne, jusques à la mère du mari, qu'il donna juste subjet à M. le prince de se plaindre. Si que, craignant la commune fortune de la cour, qui lui sembloit déjà (et non sans raison) preste de lui fondre sur la teste, demanda congé à Sa Majesté, pour lui et pour elle, de se retirer en l'une de ses maisons : estimant que l'eslongnement de la personne de sa femme estoit le plus doux et seur moyen qu'il eust sceu tenir pour obvier à tous inconvéniens et tempérer l'ardeur des folles amours de son prince. Mais tant s'en fallust

que ceste requeste fût bien reçue de Sa Majesté, qu'au contraire voiant que ce prince lui en faisoit un petit beaucoup d'instance et plus qu'il n'en eust voulu, et ne pouvant supporter tant soit peu l'ennui de l'absence de cette dame : après un rude refus se fascha aux menasses et injures; auxquelles on a voulu dire que M. le prince aiant repliqué un peu hautement, et aiant meslé en ses propos un mot de tirannie (comme s'il en avoit voulu tancer tacitement Sa Majesté), le Roy, relevant ce mot avec aigreur, lui auroit respondu que jamais il n'avoit fait acte de tiran en sa vie que quand il l'avoit fait reconnoistre pour ce qu'il n'étoit point, et que quand il voudroit il lui montreroit son père à Paris. Lesquelles paroles (si tant est qu'elles aient été dites comme on assure), on peut penser de quelle façon elles navrerent le cœur de ce pauvre prince; lequel d'austre costé étant bien averti que le Roy se servoit de sa mère comme d'un instrument propre pour corrompre la pudicité de sa femme, en entra en grosses paroles avec elle, lui dit mille pouilles, l'appela..... ou d'autres mots qui ne valoient pas mieux,

lui reprochant de lui avoir peint la honte sur le front. »

Condé, à la suite de cette querelle, se retira avec la princesse à Breteuil, abbaye, à l'entrée de la Picardie, possédée par un de ses aumôniers [1]. Le roi, indigné et passionné, lui fit dire, premièrement sous des prétextes colorés, et enfin ouvertement par menaces, de ramener sa femme à la cour [2]; mais celui-ci vint seul, donnant d'assez faibles excuses.

Le malheureux prince n'avait ni amis ni appui. Ceux qui s'intéressaient à lui étaient éloignés par la sévérité de Sully, qui lui refusait l'argent nécessaire à qui veut se faire des partisans. Il résolut de se réfugier chez le prince d'Orange, son beau-frère [3], et de

---

[1] Voy. *Mémoires de Lenet,* collect. Mich. et Pouj., p. 229, et Tallemant, vol. Ier, note, p. 179, édit. Paulin Paris.

[2] *Voy.* la *Relation de Bentivoglio,* Fuite du prince de Condé, édit. 1642, in-4°, traduction de Gaffardy, p. 497.

[3] Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, épousa Eléonore de Bourbon en 1606.

mettre son honneur sous la protection des Espagnols.

L'exécution de ce dessein présentait de grandes difficultés. Les parents de la jeune femme avaient depuis longtemps considéré l'amour du roi comme une cause de fortune pour leur maison [1]; et soit mauvais conseil, soit que la coquetterie dont elle fit preuve dans le cours de sa vie existât déjà en germe, soit enfin que sa vanité fût flattée de la passion d'un roi victorieux et spirituel [2], il est certain qu'elle avait encouragé les espérances de Henri IV. Elle lui avait donné son portrait peint en secret par Ferdinand [3]; elle avait

---

[1] *Voy.* Tallemant, t. I, p. 169 et 173; les Lettres du Connétable et de Mme d'Angoulême, *Revue rétrospective,* t. I; Malherbe, *Lettres*, édit. de 1822, in-8°, p. 124.

[2] Voy. *Mémoires de Motteville.* « Je lui ai ouï dire qu'elle avoit regret de ce que le cardinal Bentivoglio n'avoit point été élu pape, afin de se pouvoir vanter d'avoir eu des amans de toutes les conditions : des papes, des roys, des cardinaux, des princes, des ducs, des maréchaux de France et même des gentilshommes. »

[3] *Voy.* Tallemant, t. I, p. 173, édit. Paulin Paris.

eu connaissance des rencontres préparées par ordre [1], et sa correspondance témoigne de sentiments que le respect n'inspire pas, même pour un roi [2] : il fallait donc qu'elle ignorât les volontés du prince jusqu'à ce qu'elle fût dans l'impossibilité d'en entraver l'exécution. Elle partit pour Bruxelles dans un petit carrosse de campagne, accompagnée de deux femmes, croyant se rendre à un rendez-vous de chasse; elle pleura beaucoup quand elle apprit le but de son voyage, et elle fit toute la résistance qu'elle put [3].

Le roi ne croyait pas le prince de Condé capable d'une décision importante. Convaincu que son éloignement de la cour était le résultat des conseils de Bassompierre et de Bellegarde, il fut hors de lui à l'annonce de cet événement [4]. Il jouait en son petit cabinet,

---

[1] *Voy.* Lenet, p. 229.

[2] *Voy.* Malherbe, *Lettres*, édit. de 1822, p. 152.

[3] *Voy.* Fontenay-Mareuil, p. 6 ; Malherbe, *Lettres*, p. 97.

[4] *Voy.* Bassompierre, collect. Mich. et Pouj., p. 67 ; Fontenay-Mareuil, p. 7.

quand d'Elbène, puis le chevalier du guet lui en portèrent la nouvelle. « Mon ami, dit-il à « Bassompierre, je suis perdu : cet homme « emmène sa femme dans un bois. Je ne sais « si c'est pour la tuer ou pour l'emmener hors « de France. » Il se retira dans la chambre de la reine avec le marquis de Cœuvres, le comte de Cramail, d'Elbène et Loménie, et il envoya chercher ses ministres.

Bassompierre, qui ne vit jamais homme si perdu ni si transporté, nous a conservé en quelque sorte le procès-verbal de ce conseil, l'agitation du roi, sa colère contre ceux qui hésitaient à émettre leur avis et l'opinion de chacun donnant pour conseil : *un plat de son métier* ou *un trait de son humeur*.

Le chancelier voulait qu'on fît de bonnes et fortes déclarations contre le prince et tous ceux qui le suivraient ou donneraient aide soit d'argent, soit de conseil; Villeroy, qu'on dépêchât à tous les ambassadeurs du roi vers les princes étrangers pour leur donner avis du départ de M. le prince contre la défense

du roi, et faire faire les offices nécessaires auprès d'eux pour ne le tenir dans leurs Etats ou le renvoyer à Sa Majesté. Le président Jeannin dit sans hésiter que Sa Majesté devrait dépêcher un de ses capitaines des gardes du corps pour tâcher de le ramener, et ensuite chez les princes aux Etats desquels il serait allé, les menacer de leur faire la guerre en cas qu'ils ne le lui remissent pas entre les mains.

Sully proposait de ne rien faire : « Si vous ne faites rien du tout, dit-il, et montrez ne vous en soucier, on le méprisera, personne ne l'aidera, non pas même ses amis et serviteurs qu'il a par deçà ; et dans trois mois, pressé de la nécessité et du peu de compte qu'on fera de lui, vous le raurez à la condition que vous voudrez ; là ou si vous montrez d'en être en peine et d'avoir désir de le ravoir, on le tiendra en considération, il sera secouru d'argent par ceux de deçà ; et plusieurs croyant vous faire déplaisir le conserveront, qui l'eussent laissé là si vous ne vous en fussiez pas soucié. »

Le roi adopta l'avis de Villeroy et de Jeannin, qui flattait sa passion. Testu, chevalier du guet, et la Chaussée, exempt des gardes, furent envoyés par deux côtés à la poursuite du prince, pour, s'ils le trouvaient et atteignaient dans le royaume, *l'arrêter avec tout ce qui étoit à sa suite* et le ramener; et, s'il en était déjà parti, le suivre et le réclamer en tels lieux qu'ils le joindraient [1].

Le prince, qui s'attendait a être poursuivi, quitte le carrosse à Crécy, fait monter la princesse en croupe de Rochefort [2], et, malgré le mauvais temps et les erreurs des guides, la petite troupe, qui n'avait pris que trois heures de repos à Catillon, ne fut rejointe par Bala-

---

[1] *Voy.* Ordonnance du chevalier du guet du 29 novembre au soir. Lettres au gouverneur de Guise et à M. de Venceslas, ambassadeur à Madrid. (*Revue rétrosp.*, vol. I, p. 204.)

[2] Louis d'Alloigny, marquis de Rochefort, chevalier des ordres le 16 décembre 1619, lieutenant général en Poitou, chambellan du prince de Condé, surintendant des bâtiments, mort le 2 septembre 1657.

gny [1] et les autres envoyés du roi qu'à Landrecy, sur le territoire flamand.

Condé dépêcha un de ses gentilshommes à l'archiduc Albert [2], alors à Marimont, pour lui faire connaître les motifs de sa fuite et lui demander asile ; mais l'archiduc, craignant la colère du roi de France, ne voulut pas recevoir le prince et lui fit dire de quitter ses Etats. La princesse continua donc avec Chabonne et Virey son voyage vers Bruxelles, où le prince et la princesse d'Orange, mandés

---

[1] Damien de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, bâtard de Montluc, seigneur de Balagny, maréchal de France, et de Renée de Clermont-d'Amboise, sœur du vaillant Bussy, mort à Paris sans avoir été marié, âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans, le 9 avril 1612. L'évêque de Valence, Jean Lasseran Massencomme, était son grand-père.

[2] Albert, archiduc d'Autriche, sixième fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, cardinal et archevêque de Tolède, gouverneur de Portugal en 1583, gouverneur des Pays-Bas en 1596, épousa en 1598 Elisabeth-Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II. Né en 1559, mort en 1621.

de Breda, la devaient rejoindre. Condé, prenant le plus court chemin par Namur et Liége, alla attendre en sûreté à Cologne une décision plus favorable.

Son espérance ne fut pas trompée. Les ministres espagnols, et surtout Spinola, moins craintifs d'une guerre avec la France que l'archiduc, le firent revenir sur sa résolution, et Condé, malgré les démarches de M. de Berny, de M. de Praslin [1] et du marquis de Cœuvres, fut invité à venir à Bruxelles [2]. Il y arriva le 17 décembre 1609, descendit de cheval à la maison du prince d'Orange, accompagné de l'ambassadeur d'Espagne et de tous les principaux seigneurs de la cour, allant rendre les premiers compliments à l'archiduc et à l'infante, qui le reçurent avec de

---

[1] Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine des gardes, lieutenant de Champagne, chevalier des ordres le 7 janvier 1595, maréchal de France le 24 octobre 1619, gouverneur de Saintonge en août 1622, mort le 1er février 1626, âgé de soixante-trois ans.

[2] *Voy.* Fontenay-Mareuil, p. 7.

grands accueils et avec tous les honneurs que sa qualité requérait [1].

L'archiduc et le prince d'Orange firent tous leurs efforts pour apaiser Henri IV furieux. Ils s'engagèrent à faire rentrer Condé en France, si l'on voulait lui accorder des garanties certaines ; ils proposèrent de lui assigner pour séjour une ville neutre en Allemagne ou en Italie. Le roi n'acceptait aucun expédient : il voulait que le rebelle [2] vînt sans condition se mettre à sa discrétion ; mais celui-ci, qui voyait en perspective la Bastille pour logement et Sully pour gardien, refusait obstinément.

Le roi, pour traiter de l'accommodement, avait envoyé à Bruxelles le marquis de Cœu-

---

[1] Voy. *Relation de Bentivoglio*, p. 507.

[2] Henri IV donnait à ses réclamations une couleur politique, mais tout le monde connaissait les véritables motifs de son acharnement. (*Voy.* les pièces officielles, *Bibl. Imp.*, Collection du Puy, vol. 72)

vres [1], en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il était porteur de propositions peu conciliantes, et il fit d'abord comprendre que Condé devait lui être livré; mais, n'ayant point réussi, il demanda avec menace de guerre l'expulsion du prince des Flandres, de l'Allemagne et de l'Italie, et le renvoi de la princesse en France auprès du connétable, qui l'en pressait vivement [2]. Cétait là le véritable but de la mission du marquis de Cœuvres, qui, n'espérant pas réussir par les voies diplomatiques, préparait les moyens d'enlever la princesse par un coup de main hardi, et de la conduire à Paris [3].

---

[1] François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, évêque de Noyon en 1594, prend la carrière des armes en 1596; lieutenant général en Valteline, ambassadeur à Rome et en Suisse, maréchal de France en 1626, chevalier des ordres en 1633, mort le 5 mai 1670. C'est le frère de la Belle Gabrielle.

[2] Voy. *Revue rétrosp.*, t. I, p. 320, Lettres du Connétable.

[3] Fontenay-Mareuil ne croit pas l'évasion possible. Bentivoglio hésite, mais le récit de Virey ne laisse pas de doute.

La jeune femme était entourée d'espions qui dirigeaient son esprit selon les vues royales. Les femmes qui l'approchaient touchaient pension secrète, et lui remettaient les lettres du roi [1]. Toyras, dévoué aux intérêts du prince, avait été gagné; Mme de Berny avait mission expresse de voir souvent la princesse, de lui bailler ce dont elle aurait besoin, et de la disposer à contenter le roi, mais surtout de façon que le prince n'en sût rien [2]. Ces manœuvres avaient réussi. La princesse, cédant aux continuelles excitations de sa petite cour, qui lui représentait le séjour à Bruxelles comme un emprisonnement, consentit à un enlèvement, et, après plusieurs tentatives, on avait arrêté ce projet :

La princesse devait feindre une maladie pour donner à l'ambassadrice de France un prétexte de passer la nuit auprès d'elle et

---

[1] Voy. *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 837, Lettre transmise par M. Louis Paris.

[2] Voy. *Revue rétrosp.*, t. I, p. 300, la Lettre du Roy à M. de Berny, résidant en Flandre.

obliger le prince à coucher dans un autre appartement. On traversait un jardin, on perçait les murailles de la ville, on franchissait les fossés, qui sont secs de ce côté-là; la princesse, montant de bonnes haquenées, gagnait de nuit six ou sept heures de chemin, et trouvait sur la frontière assez de gens pour la défendre au cas où l'on fût venu de Bruxelles pour l'arrêter [1].

Le bruit vague de cet enlèvement courait dans le public, et l'on disait même que Henri IV était aux portes de la ville pour en aider l'exécution; mais l'entreprise, qui eût probablement réussi à cause de sa difficulté même, fut dénoncée à l'archiduc et au prince, qui fit quitter à sa femme le palais d'Orange et la conduisit au palais de l'archiduc, d'où elle ne sortit qu'après la mort du roi.

Cependant Henri, grandement irrité et jugeant qu'il ne fallait plus marcher dans les

---

[1] *Voy.* Bentivoglio, p. 517; Fontenay-Mareuil, p. 8.

affaires de Condé par voie de négociations, mais qu'il ferait mieux de l'épouvanter par menaces, se résolut de lui écrire une lettre de créance que le marquis de Cœuvres lui exposerait [1]. Cœuvres, lui ayant présenté la lettre, lui dit en peu de mots et *en résolu :* Que le roi lui proposait de nouveau de retourner en France et de se mettre franchement entre ses mains : qu'il l'assurait d'un pardon général; mais que, s'il n'acceptait ce parti, le roi le déclarait sur l'heure criminel de lèse-majesté, puisque, contre les lois de France, il avait été si hardi que de sortir du royaume sans permission du roi. Condé protesta de sa fidélité, mais refusa de revenir en France, où son honneur et sa vie étaient en danger [2].

Il est certain que la situation de Condé était inquiétante. Le bruit courait que sa tête était mise à prix, et quoique le fait fût faux,

---

[1] Voy. *Relation de Bentivoglio*, p. 528.

[2] Voy. *Revue rétrosp.*, vol. I, p. 318; le Procès-Verbal de Maurissans, notaire, et la Réception brutale que lui fit le marquis de Cœuvres.

le péril était le même et naissait de la croyance populaire. Le prince résolut donc de se mettre en sûreté loin des frontières de France ; et, laissant sa femme sous la garde du prince d'Orange, qui avait promis de ne point la quitter, il partit le 22 février 1610, suivi de Virey, pour Milan, où il resta jusqu'à ce que la mort de Henri IV lui permît de revenir en France.

Nous avons exposé brièvement en passant les difficultés politiques, causes des grands préparatifs de guerre qui se firent à ce moment, les principales phases de cette singulière aventure. Le manuscrit que nous publions éclaircira certains points obscurs et confirmera ceux que les historiens ont recueillis. Il est l'œuvre de Claude-Enoch Virey, secrétaire du prince de Condé, qui prépara la fuite, accompagna les fugitifs et ne quitta Bruxelles qu'avec son maître. Le témoignage de ceux qui ont vu et entendu est précieux, surtout lorsqu'il s'agit de la vie privée des princes, murée au public et qui n'est connue que de ceux que leurs charges mettent dans

leur intimité. La difficulté augmente encore lorsque les passions dénaturent les faits, et que les motifs politiques se combinent avec les intérêts particuliers. Le cardinal Guy Bentivoglio, nonce du pape en Flandre, témoin oculaire de l'événement dont il s'est fait l'historien [1], avoue l'embarras où il s'est trouvé pour distinguer la vérité et les faux bruits que les partisans du prince ou du roi propageaient selon les circonstances. On sent à son hésitation que, voyant les choses de trop loin, les détails lui échappent, et sa *Relation* comprend plutôt les incidents diplomatiques que les démarches de Condé et les manœuvres de ceux qui l'entouraient. L'ouvrage de Virey aura donc toujours la valeur d'un témoignage intime d'autant plus inespéré que les serviteurs peu nombreux du prince, pour la

---

[1] Nous renvoyons à la traduction du P. Gaffardy, mais voici le titre de l'ouvrage, dont il existe de nombreuses éditions : *Relatione della fuga di Francia d'Henrico di Borbone, principe di Conde, primo principe del sangue reale di Francia e di quello che ne segui fino al suo ritorno a Parigi.*

plupart agents secrets du roi, ont eu soin de ne pas laisser à la postérité mention de ce qu'ils ont fait ou voulu faire.

Le style de Virey est une garantie de son exactitude ; ses *Vers itinéraires ou faits en chemin*, modèles de ceux de Loret, s'ils choquent l'oreille, constatent avec précision les événements ; disent, au mépris de toute forme poétique, ce que veut dire leur auteur ; et c'est à son exactitude et au soin qu'il prit de noter les faits dont il fut témoin, que Virey doit l'honneur d'avoir été consulté par de Thou et par Rigault [1].

Le manuscrit que nous publions [2] comprend le récit des événements auxquels Virey a pris part depuis le dernier jour de novem-

---

[1] Il y a dans le vol. LXXII de la collection du Puy, à la Bibliothèque impériale, un Mémoire très intéressant sur la fuite du prince de Condé, fait par Virey pour de Thou. Il a été publié dans la *Revue rétrosp.*, vol. I, p. 324.

[2] Ce manuscrit, probablement de la main de Virey, est à la Bibliothèque impériale. F. du Puy, nº 73.

bre 1609 [1], jour où le prince quitta Muret, jusqu'au 19 février 1610, date de la signification que lui fit le marquis de Cœuvres. En marge du texte sont les notes que nous reproduisons au bas des pages. A cet opuscule sont jointes plusieurs pièces relatives à l'histoire de Condé, dont voici les titres :

1° *Clandestina fuga*, sive Henrici Borbonii Condæi primarii sanguinis regii principis cum uxore in Belgium ac Insubriam occulta profectio [2].

Mediolani commoratio ejusque in Galliam reditus.

2° *Epistre d'Aminte à Cloridon* sur la re-

---

[1] Virey s'est trompé : le départ eut lieu le 29 novembre. Il a lui-même donné la vraie date dans le Mémoire pour de Thou. (Voy. *Revue rétrosp.*, vol. I, p. 326.)

[2] Ce sont les mêmes événements que ceux relatés dans le poëme français.

traite de Monseigneur le Prince avec Madame la Princesse, sa femme, en Flandre [1].

3° *La Prison volontaire*, ou l'Entrée de Madame la Princesse à la Bastille, en 1617.

4° *Voyage de Monseigneur le Prince de Bruxelles à Millan,* par la basse et haute Allemagne, et les montagnes des Alpes. *Vers itinéraires ou faits en chemin* [2].

Malgré les ouvrages assez nombreux dont nous donnerons la liste, et les affaires importantes auxquelles a participé Virey, sa vie occupe peu de place dans l'histoire. Né en 1566, à Sassenay, en Bourgogne, il fit ses premières études chez les jésuites de Dijon, et sa philosophie au collége de Navarre, à Paris. Il demeura plusieurs années en Italie,

---

[1] En marge il y a : « Epistre à demoiselle Jeanne Biot, femme du sieur Virey, sous le nom d'Aminte à Cloridon. » Cette épître est en quatrains et elle a peu d'intérêt.

[2] Ce poëme est la suite de celui que nous publions; mais c'est un journal de voyage sans intérêt historique.

prit ses degrés à l'Université de Padoue et revint à Dijon, où il se fit recevoir avocat au parlement. Etant entré par la protection du comte de Beaumont, avec qui il avait voyagé, dans la maison de Condé, il s'attacha à ses nouveaux maîtres, et sa fidélité le fit employer dans plusieurs affaires importantes. Secrétaire du prince de Condé, il l'accompagna dans ses voyages; mais fatigué il se retira à Dijon, dont il fut cinq fois maire, et s'occupa activement de l'administration de la ville, de son embellissement et surtout du développement de la bibliothèque publique. Il mourut le 25 juillet 1636, ne laissant qu'un fils, Christophe de Virey, maître des comptes, dont les enfants entrèrent dans les ordres.

Virey resta lié d'amitié avec les savants qu'il avait connus dans ses voyages, notamment avec du Puy et Rigault, et les études littéraires occupèrent sa vie. Voici les ouvrages qu'il a laissés [1].

---

[1] *Voy.* le P. Louis Jacob : *De claris Scriptoribus Cabilonensibus*. Libri tres. *Paris*, 1652, in-4o.

1° *Harangues* prononcées à l'occasion du passage de grands personnages par Châlons [1].

2° *Harangue à Henry de Bourbon*, gouverneur de Bourgogne, en 1632.

3° *Voyages de Henry de Bourbon*, en vers latins et en vers français.

4° *Description du territoire de Châlons.*

5° *Poëme français de la Virginité.*

6° *Poëme latin* imprimé au-devant de la *Gallia christiana* de Claude Robert [2].

7° *Commentaire* sur le royaume de Bourgogne.

8° Poésies diverses.

9° Poëmes intitulés *Flamette* ou *Amours.*

---

[1] Quelques-unes de ces harangues ont été insérées dans le *Mercure françois*, t. XIV.

[2] Selon Moreri, ce poëme se réduirait à six vers élégiaques adressés à Claude Robert.

Nous pensons qu'à l'exception de quelques très-courts discours officiels prononcés aux passages des princes à Dijon, et qui ont été recueillis dans le *Mercure* et dans les relations d'entrées, les ouvrages de Virey sont restés manuscrits. Ceux qui liront ses œuvres poétiques comprendront la discrétion de l'auteur ; mais il vient un temps où les témoignages contemporains prennent une grande valeur et conduisent par la connaissance des détails à l'intelligence de l'histoire générale. On cherche alors la vérité sans se préoccuper de l'enveloppe qui la renferme, et nous avons pensé que les lecteurs, accueillant avec bienveillance la relation d'un témoin fidèle, pardonneront au style en faveur des faits.







SOMMAIRE

AVERSION des epoux. — Feste de saint Hubert. — M. le prince refuse de venir aux couches de la reine. — M. le prince va voir M. de Sully. — Conseils de Sully au roy. Le roy aueugle d'esperance. —Virey depesché par le roy pour proposer vn desmariage. — Responce consultée de Virey. — Menaces du roy contre le prince et ses deux confidens. — M. le prince prend resolution de se retirer hors du royaume auec sa femme. — M. de Rochefort prend soing de l'equipage. — Virey est chargé de trouuer l'argent. — M. le

prince part de Paris pour aller à Muret. — Il communie le iour de son partement. — Priere de M. le prince. — Partement de Muret. — La princesse s'estonne. — M. le prince entre au carrosse de la princesse et lui déclare sa retraite hors de France. — La princesse s'esmeut. — Le guide se fouruoye. — M. le prince met pied à terre à Crecy et y souppe. — On passe au dessous de Guise la riuière de la Somme. — M. le prince arriue hors de France. — Landrecy. — Arriuée d'vn exempt des gardes auec lettres de Sa Maiesté. — M. le prince est comme inuesti dans Landrecy. — Le cheualier du Guet court fortune d'y être tué. — Considération de Virey. — Les archiducs ne veulent receuoir le prince. — Il se retire à Cologne. — Mme la princesse est rendue à Bruxelles. — Vigilance de Virey. — Arriuée de M. le prince à Bruxelles, le 17 décembre. — Il va saluer les archiducs. — M. le prince a parole de protection. — M. le prince va voir la ville d'Anuers. — Le marquis de Spinola festine M. le prince. — L'archiduc s'entremet à traiter du retour du prince. — Duretés du roy. — Le roy depesche M. le marquis de Cœuures. — M. le prince a auis du

dessein de l'ambassade. — Entreprises contre Mme la princesse. — Nouuelles qui faschent Virey. — Paroles d'aigreur de Virey. — Entreprise decouuerte. — Mme la princesse consignée es mains des archiducs. — Le marquis de Cœuures declare criminel de leze maiesté M. le prince. — Responce du prince. — Sommation de M. le marquis de Cœuures.







L'ENLEVEMENT INNOCENT

OV

LA RETRAITE CLANDESTINE DE Mgr LE PRINCE

AVEC Mme LA PRINCESSE SA FEMME, HORS DE FRANCE

1609-1610

VERS ITINERAIRES & FAITS EN CHEMIN

PAR CLAVDE-ENOCH VIREY

Secretaire dudit Seigneur

A M. LOVIS DOLLÉ, ADVOCAT EXCELLENT AV PARLEMENT DE PARIS

DOLLÉ des plus sçauans de ces sçauantes voix
Que l'on entend tonner au palais de nos Roys,
Lors que pour secourir de quelqu'vn la querelle
Lequel du iugement d'vn iuge a quo appelle,
Ou bien pour soustenir le cas d'vn inthimé
On voit loix contre loix le barreau animé
Iusqu'a tant qu'vn Harlay heros incomparable
Prononce de la cour l'arrest irreuocable.
Laissez la des plaideurs vn peu les soings urgens
Pour voir nostre grand Prince or chez diuerses gens

Comme naifuement dira ceste escriture [1]
Qui des lieux ou i'escrits ressent l'aspre nature.
La cause ie n'en dis mais la donne a penser,
Sinon qu'on a voulu tant au vif l'offencer,
Qu'on a failly, o Dieu! s'il n'eust eu bon courage
A ne le point souffrir, honnir son mariage.

Mariage qu'Hymen ny la bonne Iunon
N'ont point fauorisé ny beni de leur nom :
Mariage ou l'Amour ny sa feconde mere
N'ont esclairé le lit de leur torche nopciere ;
Mais le malin genie et les esprits qui font
Qu'onque les espouséz bien ensemble ne sont,
Y ont estés présens meus par magique force
Sans doubte d'y souffler aussy tost le divorce.

La ieunesse y est toute, et ce que de parfaict
La nature et le ciel en corps iamais ont fait,
Si qu'a voir la princesse et le grand prince il semble
Voir toutes les beautés d'homme et de femme ensemble.

---

1 Ces vers furent commancés en la Wessphalie, grande prouince d'Allemaigne.

Mais les ieux et le ris et les chatouillemens
Qui en vn seul vouloir accouplent les amans,
Ny les baisers, bon Dieu! souueraine delice,
N'ont en leur froide couche aucun doux exercice,
Chacun tient son esponde, et craignent s'approcher,
Comme s'il leur falloit à vn serpent toucher;
Que si quelque chaleur a cela les incite,
Que font les mariéz? c'est par mine et bien viste,
Faisans comme celuy qui a contr' appetit,
Reubarbe avec cené en deux traits englouttit;
Chose estrange à ouir, mais le vrai se descouure
Que le mistère en vient du cabinet du Louure.

Ce que sentant le prince a ce mal l'a reduit,
Qu'on n'en a peu tirer iusquicy aucun fruit,
Ayant tousiours tenu hors de cour et de ville
Ce chef d'œuure du Ciel, a l'abord difficille,
Quoyque pandant des iours que le prince chassoit [1]
Et des veneurs *la feste* aux bons Picards faisoit,

---

[1] Feste de saint Hubert fort celebrée en Picardie par la noblesse, laquelle s'assemble et s'exerce à touttes chasses ce iour là, dont M. le prince voulut faire l'assemblée en sa maison de Breteuil, et y fit grand et solennel festin ou pour ne voir les

On creut bien l'aborder comme aussi chez le pere,
Qui la pensoit tenir durant ceste grand'chere,
Et se laissoit trop bon par praticques beffler,
Et a ce qu'on vouloit a autre fin aller.

Mais Virey aduertist qu'en poste en Picardie
Cinq déguiséz couroient et en rompt la partie
Comme l'aultre il auoit, car selon ses aduis
Le prince pouruoioit et changeoit ses logis,
Si qu'vn des deguisez qui auoit fait la trame,
Dessoubs son habit faulx pour voir la belle dame
En vn chasteau, la ou de Breteuil vn voisin
Luy donnoit à disner hors du bruit du festin
Ne la peut voir pourtant à cause de la mere
Du prince qui seruoit d'espie et de lumiere

---

grandes desbauches qui se font en tels festins, mesdames les princesses furent priées d'aller prendre leur disné chez M. de Plainuille, en sa maison voisine de Breteuil, où le Roy en estant auerty, pensant prendre occasion de voir la princesse, se desguisa en habillemens de Flaman qu'il auoit fait faire pour lui cinquieme et se rendit en poste proche ledit Plainuille, où l'on tient qu'il vit la princesse a vne fenestre, Sa Maiesté ayant vn oyseau sur le poing comme vn fauconnier, qui est tout ce qu'il peust, la mère du prince faisant grand obstacle a plus de faueur, et puis a la portière d'vn carrosse, comme elle s'en retournoit à Breteuil, Sa Maiesté tenant vn limier par le trait a l'entrée d'vn bois.

Qu'en fauconnier tenant sur le poing vn oyseau,
Et vn autre parlant de la court du chasteau,
Elle a vne fenestre et apres en carosse,
Qu'il faisoit le vallet de chien qui au bois brosse;
Tant le prince sceut bien, parmy ses passetemps,
Eluder l'art de ceux qui en prenoient leur temps [1]
Et pratiquoient à faire au Roy amant seruice
En cest inique amour iusqu'aux gens de iustice,
Cherchans à paruenir, et bien trente ils estoient
Des plus grands courtisans qui tous moyens tentoient
Faisant à qui mieux mieux ; mais toute leur finesse
Ne peut-onq' surmonter du prince l'accortesse,
Ni le Roy, qui par fois pour ce le gourmendoit,
Et presque au désespoir son courage rendoit.
Mais vn subiect enfin si spécieux arriue
Que l'on n'estime plus desormais qu'il esquiue,
Et que le temps estoit que ceste grand beauté
Debuoit venir en cour respandre sa clairté,
L'occasion estant nécessaire et prochaine
Que debuoit accoucher alors la mere reyne,

---

[1] M. de Preau-Chasteauneuf commencea d'entrer aux affaires par cette affaire là.

A quoy du sang royal les princes tenus sont
De se trouuer présens et les femmes qu'ils ont.

Le prince en cour venu et y faisant visite,
Est prié par la Royne, a ce du Roy instruite [1],
D'y vouloir, la princesse et luy, estre presens :
Le prince lui refuse et luy en dit son sens,
Qu'elle n'aprouua pas; mais sur ce plus le presse,
Et luy dict que de nuict il garda la princesse,
Qu'elle garderoit bien en sa chambre de iour,
Qu'il ne luy seroit fait tort n'aucun mauuais tour.
Mais le prince monstrant auoir plus de fiance
En son intention que non en sa puissance,
La quitta la dessus, qui raportant au Roy
Ce refus absolu, le mit fort en esmoy;
Ce que iugeant le prince et qu'il se pourroit faire [2]
Qu'a quelque extremité l'emportast sa colaire

---

[1] M. le prince prié par la Royne de faire venir a ses couches Mme la princesse, ce qu'il refuse pour les raisons qu'il en dit a Sa Maiesté, laquelle donne toute asscurance au prince qu'elle auroit l'œil ouuert sur la princesse tout le iour.

[2] M. le prince, pour éviter quelque mauuais inconuénient de la colère du Roy, enuoyc donner parolle par Madame sa mère à la Royne qu'il feroit sa volonté après auoir fait dessein du contraire.

Il enuoya promettre à la Royne, au matin,
Qu'il feroit son vouloir, ayant toute autre fin.

L'insolent duc Sully, brutal en apparence,
Mais propre au maniment de l'espargne de France,
Visité par le prince expres, pour contement[1]
Sur ce qu'il proiettoit preuoir l'euenement
Et de l'humeur de l'homme essayer de comprendre,
Promesse ne tenant, quel mal l'en pourroit prendre,
L'accuse d'imprudence et de mal procedder,
A ne point craindre assez et au Roy ne ceder,
Et à ses volontéz se rendre plus docile,
Qu'il y seroit trompé, s'il ne changeoit de style;
Qu'il creust que l'innocence et l'estre genereux
N'est rempar tousiours seur, mais souuent malheureux,
Et qu'il ne seroit pas la première personne
Qu'on auroit opprimé du sang de la couronne
Dont remarquant le prince en grand' perplexité
Et de diuers pensers en l'esprit agité;
Et lors se séparans, le duc alla au Louure,
Ou tout leur entretient mot à mot il descouure,

---

[1] M. le prince va voir M. de Sully, auquel il en dit trop.

Et a Sa Maiesté dit qu'il n'estoit d'aduis
Qu'elle laissast sortir le prince hors de Paris,
N'estant pas à propos, s'il n'y pensoit finesse,
Qu'il s'en alla querir luy mesme la princesse.

Le Roy, flatté au cœur et charmé de l'espoir
Et du consentement de tost la belle voir,
Pour ne point rien gaster ne voulut pas comprendre
Que ne venir le prince eust osé entreprendre
En chose qu'il debuoit, et bien luy aprendroit
A tenir sa parolle ou il ne le voudroit;
Dont de ne l'auoir creu le temps fut bientost proche
Que le duc feit au Roy sur le succez reproche.

Le prince apres rongeant les paroles d'aigreur
Que le Roy lui auoit dit naguiere en fureur,
Lesquelles luy auoient en son noble courage
Donné de la pensee à un desmariage,
Ce qu'estant dit au Roy auoir bien pris le cas,
Et en ce toutefois ne cherchoit qu'embarras,
Pour penser mettre ès mains des parens la princesse,
Et par la de la voir auoir pleine largesse,
Et pour ce offroit au prince a faire prononcer
Qu'au nœud de mariage il pourroit renoncer,

Lui ayant despesché expres son secretaire [1],
Qui ne bougeoit de cour, pour mettre en train l'affaire;
Le prince y pensant mieux, lors au Roy respondit [2]
Que c'estoit par souhait ce qu'il en auoit dit;
Toutesfois s'il plaisoit à Sa Maiesté haulte,
Affin de ne commettre en cela point de faute,
Luy donner telles gens de conseil qu'il failloit,
Pour venir à ce poinct que bien il le vouloit;
Mais entendoit, durant l'action et l'instance,
Que la dame restast en ses mains et puissance [3];
Ce que mal pris du Roy, par ce que son dessain
De voir libre la belle en cela estoit vain,
Conuertit ce proiect en blasme et en menace,
Et mesme sur l'agent qui n'en paslit en face;
Mais le plus sagement qu'il peult pour son seigneur
Repartit ne pouuant l'ouir fouler au cœur,

---

1 Virey depesché par le Roy à M. le prince pour lui proposer vn desmariage.

2 Responce consultée de Virey auant que d'aller trouuer le prince et rapportée par luy a Sa Maiesté de la part du prince.

3 Virey a placé ici une annotation que nous renvoyons à la fin du poëme, et qui a été publiée dans la *Revue rétrospective*, t. I, p. 292.

Moings ce poinct, qu'on luy mist a sus qu'il eut dans l'ame
Quelque mortel penser contre la belle dame,
Lors s'escriant le Roy si mal l'on luy faisoit,
Que sur vn eschaffault le prince en patiroit[1],
Et ses deux confidens il feroit si hault pendre,
Qu'il en feroit le crime à tout le monde entendre.
Et si le maistre et eux autre train ne prenoient,
Et de meilleurs conseils sans plus ne luy donnoient,
A se rendre subiect aupres de sa personne,
Comme tout prince doibt qui est de la couronne,
Et la dame princesse; hé! son plus grand soucy
D'estre aupres de la Royne estoit tenue aussy;
Qu'il les escarteroit et feroit disparestre
Si loing, qu'ils sentiroient qu'il est de tous le maistre;
Qu'ils n'auoient iusques la senty que sa bonté,
Dont ils n'auroient pas tant son pouuoir respecté
Leur maistre ayant pour Roy; mais si tous deux de notes
Ils ne changeoient, que tost feissent graisser leurs bottes,
Par ce le prince iuge ou qu'il se fault tenir
A faire tost en cour la princesse venir,

---

[1] Menaces du Roy contre le prince et ses deux confidens, qui estoient M. de Rochefort et Virey.

Ou, de peur qu'a la fin on ne la luy rauisse,
Qu'il faut, sans plus que luy hors France l'enuahisse.
N'ayant pour la garder d'adresse bastemment
Contre la volonté d'vn si grand Roy amant.

Ce dernier se résoult et se confie a taire [1]
Aux sieurs de Rochefort et Virey, secretaire,
Torras est au secret associé aussy;
Mais Rochefort voulut auoir tout le soucy
Des choses qui faisoient besoing à l'équipage,
Pour mener aysement des femmes en voiage,
Et Virey prend le soing de trouuer de l'argent,
Sans quoy rien ne se fait, même en cas si urgent,
Qui ne fut peu de peine y ayant grand deffence
D'en secourir le prince, affin que l'indigence
Sans plus le fist despendre absolument du Roy,
Qui le pensoit par la ranger aupres de soy,
Et mesme le loger au Louure auec sa femme,
Pour la commodité de son amour extremme.

---

[1] M. le prince prend resolution auec ses seruiteurs plus confidens de se retirer hors du royaume auec Madame sa femme.

Pourtant Virey fait tant, nonobstant toute peur [1],
Qu'il reduit vn Huault au souhait de son cœur,
Qui deux mille escus preste en tout, en esperance,
Virey s'y obligeant, qu'il auroit la finance
Du prince en maniment, que Virey receuoit,
Et d'autre tresorier le prince point n'auoit.

Si qu'estant tout en poinct, qui fut le iour qu'on feste
A ceste Vierge a qui Maxance osta la teste [2];
Le prince, pour partir de cour, faisoit sçauoir
Que luy mesme il alloit la princesse reuoir
Pour reuenir ensemble, et en chemin l'instruire
Comme elle auoit a viure et en cour se conduire,
Et ne va ce iour la qu'au Bourget seulement,
N'ayant fait de Paris qu'au soir son partement,
La iournée s'estant toute en mine occupée,
Et puis le lendemain, à Bays, fut sa souppée,

---

[1] Virey fait tant enuers M. Huault, tresorier de la maison de M. le connestable, qu'il preste deux mille escus soubs promesse que M. le prince luy fait et signe, Virey s'y obligeant en son particulier qu'il sera tresorier dudit seigneur prince.

[2] M. le prince part de Paris le 25 de novembre 1609.

Et de la a Muret, vn chasteau, qui n'est pas [1]
Eslongné de Soissons que de trois mille pas,
Que les sire de Roye auoient en seigneurie [2],
Dont les Condéz par femme ont receuilly l'hoirie,
Lieu qui sur tout au prince a chasser fort plaisoit,
Et son seiour alors la princesse y faisoit,
Ou ayant confessé aux oreilles du prebstre
Les pechez que comme homme vn chacun peut commettre
Et pris le sacré pain, que Dieu et homme Christ
Testa estre son corps, qu'apres l'on crucifist.
Ceste priere il fit : Dieu, pere de mon ame,
Qui vois le bon dessein qui mon courage enflame,
Redouble moy la force, et en tous mes sentiers
Tes Anges voiageurs soient tousiours les premiers;
Et toy qui vis au ciel, pour auoir en iustice
Et vraye piété, d'vn Roy bien faict l'office,
Si le tiltre est à moy, de tenir premier rang
Sur les princes françois qui viennent de ton sang,

---

1 Muret, maison au prince, où estoit Mme la princesse.

2 Le dernier sire de la maison de Roye fut tué à la bataille de Pauie, lequel ne laissa qu'vne fille que Louis de Bourbon, prince de Condé, espousa.

Sois fauteur de ma cause, et qu'onques rien d'indigne
Ie ne puisse encourir qui de toy me forligne.

Voy, voy celuy qui tient chef de ta parenté
La place que tenoit icy ta maiesté,
Et pour ce me deburoit nez tous deux de ta race,
Protéger et garder de tort et de disgrace :
Mais au contraire, il vise à souiller mon honneur,
A tous hommes si cher non qu'a prince et seigneur,
En la femme qu'il m'a donnée, belle et tendre,
Et comme a son valet a ceste fin fait prendre;
Si que, pour elle et moy de son desir sauuer,
Ie l'entreprens en haste hors de France enleuer
A petit bruit n'ayant de force et de puissance
Que de mon propre esprit, nulle humaine assistance.
Entends moy, sainct Louis. Ainsi du temple il sort,
Mettant ez mains du ciel sa fiance et son sort.

En vn carrosse prest est la princesse assise [1],
A qui d'estre enleuée hors de France on desguise

---

[1] Partement de M. le prince de Muret le iour de saint André, qui est le dernier du mois de nouembre.

D'vn pretexte de chasse, et luy feint on si bien [1],
Qu'elle monstre n'auoir doubte ou soupçon de rien,
Soit que le trait luy plaise, ou iuge qu'au contraire
Du vouloir d'vn mary elle ne peut rien faire.

Vn guide bien choisy pour la dextérité,
Mais mal pour le secret et la fidélité,
Premier entre en chemin, mais gueres il n'aduance,
Que dedans son esprit n'entre la repentance,
Si que pour n'encourir la colaire du Roy,
Commande a vn valet qu'il auoit auec soy
De retourner visage, et d'vne course viste
Aller en poste en cour denoncer ceste fuitte [2].

Cependant de la nuict l'ombre disparaissoit,
Et la pluye du iour la face ternissoit,
Si que le prince ayant trois lieues ia laissées,
Et les eaux de Soissons dessus vn baq passées,

---

[1] On donne a entendre a Mme la princesse qu'on la menne voir la chasse d'vn sanglier aux toiles.

[2] Vn nommé la Perriere de Muret, pris pour guide, enuoyé aduertir le Roy du partement de M. le prince.

La princesse commence en doubte à s'estonner,
Et demande à Virey ou l'on l'alloit mener,
Le pri' luy descouurir, se disant resolue
De suiure de Monsieur la puissance absolue.

Virey fait son rapport de cest estonnement,
Et conseille sans plus qu'on l'oste de tourment,
Ce qui fait que le prince aupres d'elle se iette,
Et luy apprend qu'en Flandre il faisoit sa retraitte;
Qu'on auoit leur honneur à tel party rendu,
Qu'il lui failloit ou fuir, ou bien le voir perdu;
Qu'il imittoit l'ermine, a qui toute auanture
Est plus chere a courir que la moindre souillure;
La conforte et l'anime a auoir le cœur bon,
Et penser qu'elle estoit compaigne d'vn Bourbon,
Qui ne cedoit en rien de courage et vaillance
A vn Charles non plus qu'a vn Daulphin de France;
L'vn qui ne peust souffrir le tort luy fait vn Roy,
Ny l'autre les soupçons d'vn pere ny la loy;
Cestuy la ayant veu en bataille rangée
Par la prise du Roy son iniure vangée,
Et cestuy s'estans hors de France contenu,
Iusqu'a tant que le sceptre en ses mains fut venu.

Le souuenir d'vn pere en si tendre ieunesse,
En tel eslongnement pique au cœur la princesse,
Et luy fait naistre aux yeux des beaux yeux les plus beaux,
Prestes à larmoyer petites gouttes d'eaux,
Qui restraintes dedans faisoient vne brillure
Qui plus que diamans auoient belle esclatture.

Ce que voyant le prince, et ce luy faisant mal.
La laisse en son priué et remonte à cheual,
Et tousiours le premier se monstre dans la voye,
Que le guide a dessein de deux lieues fourvoye;
Mais remis en la bonne, à tant l'on prend du vin,
Et fait on aux cheueaux donner le picotin;
Puis le prince s'aduance autour de la montagne,
Dou la ville de Lan regarde la campagne,
Passant par des faubourgs; mais vn si gros brouillas
La ville enueloppoit qu'on ne le vit pas,
Le ciel fauorisant sa magnanime fuitte,
Ainsi qu'il fit iadis la guerriere poursuitte,
Du vaillant Hebrieu le iour retrogradant,
Et pour luy de la nuict l'ombre à midy tendant,
A Crecy il arriue, et alors la nuict brune
Mit son crespe tout noir, sans estoile ny lune;

Après y auoir peu, sur les plus forts cheuaux[1],
Les femmes on assied couuertes de manteaux.
Monsieur de Rochefort, le plus gent de la trouppe,
Se charge de mener la principalle en crouppe,
Le carrosse laissans, affin de passer mieux
Et ne point s'embourber souuent en mauuais lieux;
Soubz Guise l'on trauerse à vn moulin la Somme,
A l'heure que les coqs chantent le premier somme,
Et y met on pied terre, attendant s'accoustrer
Le mugnier, qu'on prenoit pour le chemin monstrer
A qui besoing estoit, que l'imaginatiue
Seruist pour bien guider d'vne veue fort viue,
De tenebres les yeux estans si entournéz,
Que l'on ne voyoit rien non plus qu'aueugles néz,
Et le vent d'abondant se plaisoit à combattre
D'efforts si continus la pluye opiniastre,
Qu'a grand peine pouuaient s'entr'ouir a parler
Les voyageurs transis, non que a bien aller,
Ils surmontent pourtant l'air, les eaux et les fanges,
Sans doubte confortéz du soing de leurs bons anges,

---

[1] M. le prince met pied a terre a Crecy a la nuict, y souppe tout debout avec la brigade, puis on monte en crouppe des chevaux; les femmes laissent le carrosse.

Si que sauues et sains et sans aucun deffaut
Ils trouuent Cattilon, village de Haynault,
Ou le prince vn peu las commande qu'on se loge
Et lors après minuit trois coups sonnoit l'horloge.

Chacun qui ça qui la soubs mesme toict pourtant
Du repos et du pain a son gré va goustant,
« Car après la fatigue et vne longue peine,
« Pour y pouuoir durer, est bon de prendre haleine;
« Aux femmes mesmement, de qui le naturel
« A porter le trauail n'est à l'homme pareil. »

Sur le retour du iour ils reprennent leurs erres
Iusques à Landrecy, lieu fameux par les guerres,
Ou les soldats du Roy, grand de faits et de nedz
De noblesse et de biens se veire guerdonnéz.

La le prince voulut ce iour faire demeure,
Qui fut, quoy qu'on luy dist, presques à sa malheure,
Car iuste sur le poinct, le matin en suiuant,
Qu'aux portes ils estoient pour cheminer auant,
Suruint vn la Chaussée avec instante lettre
Aux magistrats des lieux de ne leur point permettre

Ou ilz seront trouuéz de sortir de leurs mains
Sans l'expres mandement des princes souuerains.

Le prince se voyant en si grand accessoire,
Lequel il n'auoit point ny craint, ny voulu croire,
Va en maison de ville et reclame des gens
Le droit et la seurté qu'on doibt aux voyageans,
Despesche aux archiducs, et prie leur altesse
D'accorder saufconduit pour luy et la princesse:
Pour luy, affin qu'il puisse en leur cour droit aller,
Et de son bon dessein le vray leur reueler;
Pour la princesse aussy affin qu'elle se range
En seurté vers sa sœur la princesse d'Orange.
Monsieur de Rochefort, tout de feu et de cœur,
Qui de rien ne s'estonne en est l'embassadeur :

Tout plein de gens de bien pandant se viennent rendre
Autour de Landrecy pour le prince reprendre :
Entre autre vn Balagny au bon prince tenu,
D'auoir par luy esté maintefois soubstenu
Contre des princes grands, premier a l'entreprise,
Promet ou vif ou mort d'en faire en bref la prise.
Qu'as-tu dit, fils de prebstre ou au moins petit-fils?
Crois-tu bien que le ciel assiste tels deffis:

Contre le sang des Roys? voire quant le Roy mesme,
Y voudroit employer sa puissance supreme?
Il le cherche pourtant : Praslin au cordon bleu [1],
Propre a garder le corps du Roy mieux que ce lieu,
Court pour le prendre aussy, ains ceste grosse bèste,
Du chevalier du guet que l'on iette en la queste [2];
Et y faict l'habile homme à Lendrecy entrant.
Où il croit que le prince on luy aille liurant :
Virey a soing pourtant que Toyras ne le tue ;
Ne pouuant suporter la dedans sa venue :
Qui pour son propre faict à Paris pour vn iour
Resté après le prince a partir de la cour :
Et ne l'ayant trouué au rendé vous bien viste,
L'auoit la rattrappé a le suiure a la piste;
Et vouloit aussi tost y iouer de la main,
Pour rendre le dessein de cest homme la vain :
Qui du prince pensoit tenir bien aduertie
La troupe, qui autour espioit sa sortie :

Mais il n'estoit pas bon de rengreger le mal,
Par meurtre en vn lieu seur dedans l'esprit royal :

---

[1] M. de Praslin, capitaine des gardes du corps du Roy.
[2] Le chevalier du guet de Paris, nommé Testu.

Qu'il falloit respecter, bon si dans la deffense,
D'vne rencontre faitte on repoussoit l'offence ;
Bref tous les bons vallets et qui ont quelque accez,
Aux contrées de Flandre ont mandement exprès
De courre sus le prince : Et pandant Leurs Altesses,
Ayant receu du Roy des lettres bien expresses :
Du traict hardy du prince en cest instant de peur,
Ne veuillent seullement voir son ambassadeur [1] ;
Ains a un gouuerneur froidement on l'enuoye ;
Duquel du prince il doibt l'espoir prendre et la voye,
Qui fut que dans trois iours sans plus il sortiroit
De leurs principautéz et ailleurs s'en iroit :
Qu'on permet qu'en seurté la princesse se range,
Et passe vers sa sœur la princesse d'Orange :

Monsieur de Rochefort que tout se iour,
Est ores périlleux, volle pour son retour :
S'hazarde en tous chemins, ne craint vent ny froidure,
Pourueu que de son maistre il sauue l'auanture

---

[1] Les archiducs ne veullent voir M. de Rochefort, mais renuoyent a M. le duc d'Aschot, gouuerneur au pays de Haynault, qui ordonna que M. le prince sortiroit dans trois iours des pays de Leurs Altesses, et donna sauf conduit pour Mme la princesse d'aller à Bruxelles, où M. le prince d'Orange et Madame, sœur de M. le prince, la vinrent trouuer.

Et iusques à passer de nuict tout au millieu
De gens, qui pour le prendre estoient en diuers lieu:
Il eschappe pourtant, tant vn ferme courage
Mespriseur des dangers trouue par tout passage.
Il arriue à mynuit et dessus son rapport
Fut resoult de partir lorsque le monde dort [1].

Le prince par Nameur et de la par Liege,
De ceux qui le cherchoient euitant le piege,
Puis par Aix la Chappelle et par Julliers fort prompt
Se rendit à Cologne hors d'hazard et d'affront.

La princesse portée en crouppe par Chabonne
A Bruxelles arriua saine de sa personne;
La ou les archiducs luy font grand complimens;
Estoffes luy donnans pour faire habillemens,
Chemises et rabbats, car elle a l'impourueue
Partie de Muret, en estoit mal pourueue,
Sur elle ne portant que le mantheau qui duit
Aux dames dans la chambre, et l'ornement de nuict.

---

[1] M. le prince conseillé par le sieur de Bary, gouuerneur de Landrecy, de se retirer à Cologne.

Virey d'autre costé vestu à la Wallonne
Se disant Italien soubz le nom de Pompone,
A Bruxelles aussi se rend au second iour,
Pour rechercher remede à leur facheux destour ;
Ou soudain il aprend de Kerman homme habile [1],
Qui du prince d'Orange estoit l'œil de famille,
Que du prince ayant ia tout le désordre sceu,
Qu'aupres des archiducs il y auoit pourueu,
Et fait que leur bonté auoient offert au prince
Par couriers ia partis seurté dans leur prouince,
Que le grand Spinola, qu'il alloit ménager,
Auoit leur rude aduis en meilleur faict changer :
Qu'incontinent du prince il auroit des nouuelles,
Ou plustost le verroit paroistre dans Bruxelles,
Qu'il s'y tint ferme et clos, et couuert entre tant,
Contre tant de François qui les alloit guettant
Qui luy donroit de tout bon compte, affin de prendre
Conseil pour empescher ces gens à n'entreprendre
Rien dessus la princesse ; or si Virey tousiours
Auoit eu l'œil au guet des royalles amours

[1] Jean-Baptiste Kerman, intendant de la maison et affaires de M. le prince d'Orange, lequel retinst à Bruxelles Virey, pour veiller à la seurté de la princesse iusqu'à la venue du prince.

En France estant encor, il auoit la pensée
Alors a y veiller plus qu'onq' interressée :
Ce qui le fit prier qu'on mit garde a cheual
Autour de la princesse, a empescher tout mal,
Car il se doubtoit fort que le Roy en colere
La princesse ne fit reprendre au nom du pere,
Croyant cella faisable, ainsy le prince absent,
Comme après l'on faillit luy mesme estant présent.
Son aduis fut suiuy, et vit-on par les rues
Les gardes a cheual des archiducs congneues,
Qui patrouilles faisoient et de nuict et de iour
Et l'astrade hors la ville alloient battant autour :

A quoy Praslin ce chef de la royalle garde,
Qui pour ce connilloit peut estre, prenant garde,
De Bruxelles a Breda, ville qui appartient
Au bon prince d'Orange, et ou plus il se tient,
S'achemine y pensant trouuer chez la princesse
Le prince, qui plus sage auoit pris autre adresse;
Mais elle généreuse et sa très digne sœur
Fit bien hastiuement retirer ce questeur,
Qui ne sachant la ou il feroit plus d'enqueste
Au Roy s'en retourna qui luy fit malle peste.

Virey pandant se tient à l'enseigne du Loup,
Ou il a par billets de nuict aduis de tout;
Iusqu'à tant que Toyras de cœur infatigable
Du prince luy noncea le retour agréable,
Mandement aportant par lettre de sa main
De l'aller rencontrer promptement à Louuain,
Ce qu'auecques Kerman et ledit Toyras mesme
Il fit tout aussi tost d'vne allegresse extreme :
De la le prince vient à Bruxelles tout droit [1],
Ou en impatience vn chacun l'attendoit.
Le marquis Spinola hors la ville s'aduance,
Au nom des archiducs reçoit son excellence,
L'accompagne à l'hostel ou la princesse meur
De ioye de reuoir son espoux et seigneur.

Le landemain le prince a la cour se presente,
Ou premier l'on le mene a saluer l'Infante.
Puis le bon prince Albert leur dit la passion
Du Roy qui l'auoit meu à prendre occasion
De sortir hors de France, et d'enleuer sa femme,
Pour n'y receuoir tache à son honneur ou blasme,

---

[1] Arriuée de M. le prince à Bruxelles, le 17 décembre, sur le soir.

Honneur qu'il tiendroit d'eux puisqu'ainsy leur plaisoit
De luy prester retraitte en l'acte qu'il faisoit,
Voire qu'outre l'honneur il leur deburoit la vie,
Dont grand risque il couroit sans sa prompte partie,
Qu'vn confident du Roy qui ses secrets scauoit [1]
Pensant l'intimider menacé l'en auoit.

Ces complimens finis, faits debout comme idolles [2]
En deux salles a part aux mines espagnolles,
Le prince se retire ayant contre le Roy
Des puissans archiducs la seurté et la foy,
Non pas pour luy donner de forces assistance,
Mais pour le rabiener a retourner en France
Et le sauuer de mal par traitté, sans vouloir
Aduantage en tirer, ny pour eux mieux valoir,
Quoy que l'accort Genois eusse bien voulu faire
De ce petit desordre vn mal plus necessaire,
Et quelque effect sinistre en faire en fin sortir
Pour des fins Espagnols l'interest assortir,
Ou bien en mouuoir guerre, ayant l'ame guerriere
Dedans laquelle il peust gaigner gloire et lumiere,

---

[1] M. de Sully.

[2] Les princes espagnols reçoiuent les complimens debout et non assis.

Contre vn Roy si nomme, mais n'y trouua l'esprit
Des archiducs porté, leur conseil mesme il prit.

La les deuotions de celle nuict fatalle
Qu'enffanta l'homme Dieu la couche virginalle,
Le prince ayant passé, il alla voir Anuers,
Ville splendide autant qu'en ait point l'vniuers.
La ou le Castellan dedans la citadelle
Au grand prince et aux siens fit chere solemnelle.

De la vient à Maline ou est le parlement
Qui rend en tous procès souuerain iugement.
Puis retourne à Bruxelle ou le tout magnifique
Spinola luy présente vn souper heroique,
Qui ne ceddoit en rien aux festins anciens
Sybaritans, Persans, Romains, Aegiptiens,
Si ce n'est à celuy ou la prodigue reyne
Fit boire au sot Romain sa perle souueraine;
Soupper ou le marquis voulant donner de l'air
Au peuple en pièces fit les fenestres voller.

Couriers apres couriers on voit tost à Bruxelles
Pour aprendre du prince ou luy compter nouuelles,
L'archiduc qui ne veut longtemps tenir chez soy
Le subiect d'estre mal auec si puissant Roy,

S'entremet à traitter pour le prince asseurance,
Et la cause excuser de sa fuitte de France,
Fait propositions par son ambassadeur
Et mesme auec Berny estant pres sa grandeur.

Le Roy reiette tout et veut sans rien plus dire
Que le prince retourne en son regne et empire
Luy demander pardon : mais c'est l'effaroucher
Et luy donner subiect d'ailleurs seurté chercher
Comme il fait en Espagne ou ses lettres on porte
Pour du Roy catholique obtenir main plus forte
Auec les archiducs, ce que Sa Majesté
Octroye incontinent par conseil arresté;
Au prince en mots françois escriuant vne lettre,
Pour luy donner créance, et sa fiance y mettre
Le comte d'Agnouer vn Espaignol vaillant,
Au nom de ce grand Roy le prince recueillant :
Sans s'obliger pourtant quoy qu'en dure fortune
A prendre pension par foy ny chose aucune,
Sinon ce que le droict de l'hospitalité
A tout homme permet en sa necessité,
Et s'il s'attache à rien : c'est à vne promesse
De ne traiter iamais sans leur science expresse.

Et tout cela le Roy pouuoit bien empescher,
S'il eut eu bon conseil, plus que le mauuais cher,
Et eut adiousté foy à ce que par prudence
Des plus sensez faisoient entendre au Roy de France
Qu'il permit d'enuoyer au prince les deniers
Tant de ses pensions que ceux de ses fermiers,
Sans luy donner la chasse et de force forcée
Penser le ramener au poinct de sa pensée ;
Le Roy debuant iuger par son courage hault
Qu'vn prince de son sang ne l'auoit pas moings chault
Qu'il falloit luy laisser passer sa fantaisie,
Qui l'auoit emportée à si forte saillie,
Quelque temps hors de France ou bien tost le désir
De revoir Valery le fut venu saisir.

« Mais quoy ny les grands roys ny les ames amantes
« Ne sont en leurs désirs susceptibles d'amantes,
« Vont tout précipitans pour atteindre à leur but,
« Impuissans à souffrir patience ou rebut. »

Puis la raison d'Estat vouloit qu'hors sa prouince
Le Roy ne deust laisser longtemps vaguer le prince,
Le premier de son sang et surtout a le voir
Dans des despits si forts en l'espagnol pouuoir,

Qui aux occasions que le temps feroit naistre
Le pourroit desbaucher et hors de debuoir mettre
A brouiller sa maison, ou les royaux enffans
Luy ia fort suranné se trouuoient faibles d'ans,
Quoy que Sa Maiesté n'eust tant d'impatience
Pour ceste raison la de le voir hors de France,
Que pour ce qu'il tenoit la princesse auec soy
Pour laquelle il auoit seulement de l'esmoy,
Et si elle pouuoit estre au pere reduitte
Comme par ses agens il en faisoit poursuitte
Soubs prétexte, d'hymen les faire séparer ,
Il lairroit bien le prince en Flandre demourer,
Mais en vain auoit-il ceste imaginatiue,
Car le prince n'auoit d'vne fuitte furtiue
La princesse emmenée en vn pays loingtain
Pour la lascher après à la royalle main.

Pour ce Sa Maiesté meu de ceste brauade
Aprés force couriers, despesche vne ambassade
Soubs nom d'extraordinaire, auec instruction
De praticquer par art et toute induction,
L'esprit et le vouloir de la trop belle dame
Qui estoit, non le prince obiect seul de son ame,

Et luy persuader vn plausible retour,
Au père ne pouuant plaire ailleurs son séiour
Qui pleuroit, qui mouroit la sachant si loingtaine,
D'vn chacun mal traittée et d'indignité plaine ;
Si que l'ambassadeur d'esprit propre à porter
La princesse à la longue a ce qu'il vient tenter,
Trouuant l'occasion à souhait de luy faire
Au nom du connestable entendre son affaire :
La dame d'Angoulesme y meslant a tout coup
Que la ieune princesse ayme en son cœur beaucoup,
Monstre estre leur conseil et soubs ce il coule et ouure
Les secrets et les mots qu'il luy portoit du Louure,
Outre ce qu'vn Girard, qui sans cesse postoit [1].
Mandé du connestable a ceste fin portoit
Vne femme de chambre y prestant son seruice,
Et du sieur de Berny la femme, bon office.

Monsieur d'Harlay Beaumont, dont est congneu l'esprit,
Donne de tout aduis au prince par escrit [2],

---

[1] Girard, secretaire de M. le connestable, corrompu par le Roy.

[2] M. le prince a aduis du dessein de l'ambassade par le comte de Beaumont-Harlay, instruit par M. le président de Thou,

A cachette enuoye auant que la venue
De cest ambassadeur en Flandre fut congneue,
Mandant le seul remede a empescher son art
Qu'onq' il ne peut parler à la princesse à part,
Ce que l'on ne fait pas n'estant le prince exacte,
A croire de la dame aucun hazardeux acte,
Qui a la Chandeleur pourtant s'executoit
Sous le congé rompu qu'au prince on demandoit
Pour aller hors Bruxelle en prochaine chapelle [1]
Faire des oraisons à la Mere pucelle :
Que Virey conseilla fort bien de desnier,
Et dire qu'on pouuoit en la ville prier
Dieu aux hommes tendant en tous lieux ses oreilles,
Et la Vierge aux deuots ses graces et merueilles;
Tant Virey croignoit tout et sa crainte appuioit
Dessus tant de François qu'a Bruxelle on voioit,

---

lequel estant ordinairement visité par des grands et plus déliés courtisans aprenoit beaucoup de choses et des plus secrettes d'eux, et tient on que la Royne mesme lui faisoit donner aduis de ce qu'elle pouuoit descouurir en ceste affaire d'amour.

[1] Mme la princesse attendue a une chapelle apellée Nostre Dame du Lac, a demy lieue hors de Bruxelles, où on lui auoit suggeré d'aller en deuotion le iour de la Chandeleur.

Apprenant qu'hors la ville y en auoit bon nombre
Qui n'estoit que pour faire au prince quelqu' encombre

Ce coup ainsy paré, vn autre on va formant
D'enleuer la princesse encor plus hardiment :
A la prendre en sa chambre, et en voicy la mode
Dont au sieur de Valobre[1] on descouure la fraude,
Qui page auoit esté au duc Montmorency,
Et qu'on cherche a gagner utille a ce soucy,
Et pour ce au nom du Roy luy offre t on merueille
D'argent et pensions a quoy il preste oreille,
Et raporte pourtant au marquis Spinola
Les offres qu'on luy faict et le bon cœur qu'il a.

Le marquis qui congnoit, et ce gentilhomme ayme,
Ayant charge et estat dessoubs sa charge mesme,
Luy commande d'ouyr, de voir, et s'engager,
Et feindre en tous desseins de vouloir s'obliger

---

[1] Gentilhomme natif d'Auignon, lequel estoit fugitif a cause d'vn assassinat qu'il auoit commis en la personne d'vn gentilhomme du pays, et que i'ay appris depuis auoir esté vn homme très dangereux ayant attrapé par mariage vne fille de bonne maison à Bruxelles, se faisant tout autre qu'il n'etoit.

Au seruice du Roy, on le croit, on s'y fie,
Et luy donne t on place au soing de la partie
Comme à celuy qui scait du pays les confins,
Les estres de la ville, et les propres chemins,
Affin que nuictamment les troupes il adresse
Par ou l'on pourra mieux emmener la princesse.
Après l'auoir tirée au parq, hors de l'hostel
D'Orange luy dit on sur le premier sommeil,
Et de la hors Bruxelle, en luy trouuant passage
Par vn trou qu'on cauoit aux murs a sourd ouurage [1]
Et ce par vn soldat hardy, sage et adroict
Et dont il iugeroit fort commode l'endroict
Pour estre hors de veue et du trou la descente
Dedans le fossé n'estre en hauteur mal duisante
Il va tout recongnoistre et raporte au marquis
Que l'entreprise il croit facile a gens hardis.
Or, pandant que l'affaire à sa fin se demeine,
On denonce à Virey vne sensible peine
Que sa femme en prison estroitte l'on a mis
Que laissée il auoit chez le prince à Paris,

---

[1] On fesoit pierre par pierre vn trou dans vn endroit des murailles de la ville, par lequel on debuoit mettre dehors de Bruxelles Mme la princesse de nuict.

Si qu'il croit qu'amy nul ny amie puisse estre
Qui de parler pour elle en debuoir s'ose mettre.

Kerman l'en aduertit, il rencontre en l'hostel
D'Orange dans la court, Girard, cest infidel [1],
Qu'il luy dise en quel lieu sa femme est, il le prie,
Au palais, dit Girard, dans la Conciergerie,
Qu'on auoit dit au Roy qu'il faisoit pis que tous,
Et pour ce sur sa femme estoit cheu son courroux,
Qu'on auoit paquet pris ou il faisoit entendre
A la mère du prince a s'en venir en Flandre,
Et sa femme amener, et cela vray estoit,
Dont on sceut pris celuy qui le paquet portoit.

A quoy Virey repart (peut être vn peu trop brusque)
Qu'il voyoit que le Roy l'impatience offusque,

---

1 Girard, secretaire de M. le connestable, donne a entendre a Virey que damoiselle Jeanne Byot, sa femme, auoit esté mise par commandement du Roy en la conciergerie du palais, où l'on ne met que les femmes de mauuaise vie et cela estoit faux, et estoit bien vray qu'elle fut donnée a la garde du grand preuost de l'hostel, lequel la mit chez vn de ses archers, et six semaines après, à la sollicitation de M. le marquis de Senecey, fut conduite par ledit archer à Chalon, chez son pere, qu'il fit obliger de la representer quand il luy seroit commandé.

Ne scait a qui se prendre aux vains désirs qu'il a,
Des forts empeschemens qu'on y met ça et la,
Sinon aux innocens ; qu'en des prisons infames
L'on n'enfermoit iamais de si honnestes femmes,
Mais vilaines p......, et celles la qui font
Perdre aux hommes l'honneur qu'en leurs femmes ils ont
M........... qu'on dit : pour estre des premières,
Sa femme n'estoit belle assez, pour des dernières,
C'est ce qu'on voudroit d'elle, et plus encore de soy,
Et qu'il ne seroit pas luy, en tel employ,
Si faire pis que tous Sa Maiesté appelle
Estre en tout vigilant, préuoiant et fidelle,
Pour d'vn maistre garder la réputation,
Et empêcher les fins d'une haulte passion,
Qu'il faisoit tout ce pis, qu'on le pourroit congnoistre
D'oresnauant plus qu'onq il n'auoit faict parestre
S'estant tousiours tenu depuis leur seureté,
A ne porter le prince a nulle extremité
Pour penser laisser lieu de r'entrer en sa place
Près de Sa Maiesté et de sa bonne grâce.

Mais puis qu'or il sembloit qu'a faire l'on cherchoit
De leurs courages preuue et l'affaire y panchoit

Que sans plus il vouloit franchir toute barriere
De crainte et de respect et de douce manière ;
Que le Roy se vangeast ainsy qu'il luy plairroit
Sur sa femme et son fils qu'en depost il tenoit [1],
Voire en pièces les mist qu'il en auroit grand gloire
Qui mériteroit d'estre escritte en son histoire
Qu'en pensant à partir de France et de Paris
Luy auoit et patrie et sang en oubly mis
Son maistre luy estant et France et fils et femme
Son vnique soucy et son espoir de mesme
Plustost mort qu'infidelle; et ce à Sa Maiesté,
Il auoit dans son Louure hautement protesté,
Messieurs de Villeroy présens, et Moncataire,
Alors ia contre luy pour le prince en colaire.

Que de n'estre qu'vn grain de terre il scauoit bien
Entre tous ses subiects et moings encor que rien ;
Mais que ses sentimens et ses despists peut estre,
Le feroient des plus forts recongnoistre en son maistre ;

---

1 Le Roy auoit aussi commandé qu'on mist en garde I. Christofle Virey, agé de neuf ans ; mais M. Dollé, cellebre auocat, chez qui il étoit nourry, s'en chargea.

Qu'or, il lairroit aller, conseiller et mouuoir,
Au gré et aux desseins de l'espagnol vouloir,
« Que ny l'or, ny l'argent, ny les dons magniffiques
« Des charges, des honneurs offerts par des pratiques
« Aux cœurs des gens de bien n'ont force ne pouuoir,
« Le seul despit les porte et met hors de debuoir.»

Il eut peu dire pis, hé Dieu! pour n'en rien faire,
Car il est trop au cœur bien fait et débonnaire,
Et n'a rien tant apris que d'estre bon François,
Et a aymer le bien de la France et ses roys,
Quant le prince l'enuoye appeler par vn page,
L'ayant veu fort esmeu tenir tout ce langage,
Despuis vne fenestre au prince il fait recit
De tout ce qu'a cest homme ainsy il auoit dit.

Le prince tout soudain l'asseure que sa femme
Bien arrestée estoit, mais non en lieu infame,
Chez vn archet du guet, qu'vn grand meschant estoit
Girard, qui, pour fascher son cœur, faux luy comptoit.

A tant le iour eschet que la grande entreprise
A execution venoit a estre mise,

D'enleuer la princesse au mylieu de la nuict,
Et lors qu'on ne pensoit qu'a danse et a desduict,
Si le grand Spinola veillant sur la prouince,
N'en eut sceu le proiect et le descouure au prince;
Lequel ne respirant que généreux despit,
Vouloit qu'en embuscade au parc on attendit,
Pour, en apperceuant les rauisseurs descendre
Des fenestres en terre, eux et la dame prendre;
Et ainsy conuaincus sur le flagrant délit,
Les chastier de mort comme iroit le conflit.
Recommandant premier de sauuer la princesse,
Seduitte mallement par le père, hors la presse,
Le bon prince d'Orange en poinct estre y vouloit
Et rien que de tout pendre et tuer ne souffloit [1],
Ne pouuant digérer qu'auec vengeance extrême,
On fit tel attentat dedans son hostel mesme.

Pour plusieurs bons respects, le magnific marquis
Ne peut estre, dit-il, de ce tragique aduis;

---

[1] M. le prince d'Orange vouloit qu'on pendist tous les entrepreneurs a la fenestre par où ils pretendoient d'enleuer la princesse.

Qu'il suffit de monstrer que l'on scaict l'entreprise,
Et d'oster tout espoir qu'à fin elle soit mise;
Que les euenemens dans les voies de fait
Ne produisent tousiours le proposé effect,
Qu'il faut s'oster de peine et le Roy d'espérance,
De faire ramener ainsy Madame en France,
Qu'il la faut desloger et tenir désormais
Tout près des archiducs en leur propre palais.

Ce grant expédient au prince est plus sortable,
Et suiuy sur le champ de prière agreable
Qu'il porte aux archiducs, de luy faire l'honneur
D'octroier pour sa femme vne si grand faueur.
Leurs Altesses monstrant de scauoir bien l'affaire,
Et du dessein failly le proiect leur desplaire,
Ont grand compassion et du prince et du Roy,
A les voir l'vn de l'autre en vn si fort esmoy,
Estiment faire chose à tout deux agreable
De prendre la princesse en leur garde honorable,
Et la sauuer de mal, si qu'en ce mesme instant
On la va en leurs mains dans le palaís metant [1],

---

1 Mme la princesse consignée es mains des archiducs qui la

Ou elle est recueillie avec grande caresse,
Que luy monstre et luy faict l'Infante archiduchesse,
La plus noble du monde, estant créé du sang
Et de France et d'Austriche au monde le plus franc.

Au sortir du palais, Virey Girard rencontre
Qu'il auoit en horreur ainsy qu'vn malencontre
Pour estre de ceux la qui l'esprit abusoient
De la belle princesse, et le Roy repaissoient
De la luy ramener, m......... detestables,
Or que l'on les rendit de ce faire incapables,
Qui d'abord luy disant, plein de rage et d'aigreur,
Qu'a la belle princesse on faisoit grand honneur,
Et qu'aux Montmorency, ouy, luy dit-il, rustre,
Le plus grand qu'onq receut ceste maison illustre,
Puisque de princes tels les Altesses vouloient
Auoir tant de soing d'elle et pres d'eux l'accueilloient
Pour empescher que luy et ses consors iniques
Ne fissent reussir sur elle leurs pratiques
Et la s'entranimans de propos en propos,
Ils vindrent presqu'aux mains dessus leurs piquans mots.

---

logent près de l'archiduchesse, par la chambre de laquelle il falloit passer pour entrer en celle de la princesse.

A dire i'obliois que le marquis de Cœuure,
Ce iour que se debuoit executer cest œuure,
Fut pres de la princesse heure et demie a part,
Pour la persuader et resoudre à l'hazart,
Ainsi qu'on creut despuis, et qu'au faict et au prendre
Il ne pouuoit au poinct la faire condescendre,
Car on apperceut bien qu'elle en son action,
A ses propos pressans monstroit auersion.
Ce qu'après fut notté, et comme on luy vint dire
Que le prince on voyoit hault avec les siens buire,
Se doubtant descouuert, d'vn pas précipitant,
De la chambre en la court en carrosse sautant,
Son cocher au galop l'entraine en sa demeure,
Ou d'estre a saufueté, il réputte à bonne heure,
Et n'y estoit pas tant, car le peuple en faueur
Du bon prince Orangeois, s'arma à la rumeur.

N'ayant donq plus que faire en sa belle ambassade,
Il donne au lendemain au prince ceste aubade;
Mais tremblant, pallissant, ores qu'il fut tenu
Pour braiue cauallier, et de la main congneu,
Et par Virey sans plus, qui au deuant s'aduance,
Asseuré que du prince auroit seure audience

Pour le respect du Roy ; mais des mots qu'il portoit
De France au premier prince, effroy mesme il sentoit.

Enfin on l'offre au prince a qui la veue en fasche,
D'vne lettre du Roy faisant vne rondache,
Que de loing il monstroit et tenoit haute en main,
Qu'au prince en aprochant il présente soudain,
Qui la lisant congnoit qu'elle estoit de creance,
Qu'a reciter tout hault requiert son excellence.

Par moy, dit-il, le Roy vous fait commandement
Qu'ayez à retourner en France promptement,
Et vous et vostre suitte, a faute de quoy faire,
Vous declare felon, rebelle, refractaire,
Et criminel iuré de leze maiesté,
Et comme tel serez doresnauant traitté.
Ne lascha toutesfois ceste sentence indue,
Qu'au prince il n'eust monstré sa faute prétendue,
D'auoir perdu du Roy, son souuerain seigneur,
La grace qui estoit son bien et son bon heur,
Auecque d'autres mots escrits du secretaire,
Dans son instruction, pour agrauer l'affaire.

Le prince a ce respond qu'il est fort seruiteur,
Et très humble du Roy son souuerain seigneur;

Mais ne peut retourner si promptement en France,
Iusqu'a tant qu'on luy ait donné plus d'asseurance
Que celle qu'on luy a iusqu'icy proposé,
Soit par les archiducs ou autre interposé,
Demande par escript ce qu'on luy vient de dire,
Sa responce voulant de mesme faire escripre,
Et prie toutesfois qu'on ne luy mette sus
A desobeissance et à mal son refus.

Cœuure alors se retire en toute reuerence,
Ne croyant pas de voir sy coy son excellence,
Enuoy' l'escrit signé de luy et assistans,
Brulart, *de Laubespin,* Manican y estans [1].
Le prince le reçoit et coppie en fait faire,
Et sa responce au bas soubs le sein d'vn notaire,
Par lequel il l'enuoye à Cœuure en son logis,
Qui a plat la reiette, et dont acte en est pris;
Cestoit du plus court mois le iour dix-neufuiesme,
L'an ioinct de six cens dix auec le milliesme.

E in gratitudin premia vn grando seruitio.

---

[1] Le sieur de Preaux Chasteauneuf qui commençoit a estre employé aux affaires par celle là.





ANNOTATION

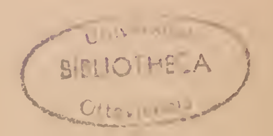
LE Roy, ne scachant a quoi se resoudre parmy les grands soings que le prince apportoit à empescher que Sa Maiesté ne peust voir ni aborder la princesse, la tenant toujours eslongnée de quelque costé que tournast la cour, le gourmanda tant vn matin, dans les Thuilleries, ou le prince l'estoit allé visiter, qu'au sortir d'auec Sa Maiesté, rencontrant messieurs le Chancellier et de Villeroy, et se plaignant a eux des propos et des coleres du Roy, il leur dit qu'il voyoit bien que sa femme estoit cause qu'il estoit ainsy dans son indi-

gnation ; mais que si on le portoit aux extrémitez qu'il scauroit comment s'en déliurer, et qu'on le desmariast plustot ; ce qu'estant rapporté par ces messieurs, Sa Maiesté, sur le soir, enuoya querir Virey, auquel après auoir dit sage et merveilles des portemens du prince, il commanda de l'aller trouuer et luy dire que s'il vouloit entendre au desmariage duquel il auoit parlé auxdits sieurs, qu'il feroit en sorte que les parens de la princesse et elle mesme y consentiroient ; Virey prend la poste, s'acquitte des commandemens de Sa Maiesté, apporte responce qu'il auoit portée, toute dressée, par le conseil de M. le président de Thou au prince auquel il l'auoit fait escrire de sa main pour la garder en cas de desaueu ; le Roy l'escoute et veut le lendemain qu'il la repete en presence du sieur de Villeroy et de M. de Moncataire, et lors remarquant bien que la responce auoit été concertée, dit au porteur qu'elle estoit de droit canon, qu'il auoit appris chez le president ou il avait été nourry ; a quoi Virey eust la hardiesse de repartir qu'il estoit vray qu'il auoit été nourry chez vn grand

president, duquel il n'auoit rien tant appris qu'a son exemple aymer les roys et à seruir fidellement les princes, et estre homme de bien; si que laditte response n'estant conforme a son intention, qui estoit que la princesse fust remise entre les mains de ses parens, pendant la procédure du desmariage, affin qu'il fust loisible a Sa Maiesté de la voir, sans vouloir autrement que le desmariage s'en suiuit, Sa Maiesté se mit a accuser les parolles que le prince auoit eues avec messieurs le Chancelier et de Villeroy, iusqu'a s'emporter à dire que s'il n'estoit que Roy de Navarre, qu'il se battroit auec luy comme protecteur de la princesse de laquelle il auoit fait le mariage, et que s'il estoit si osé que d'attenter a sa vie, ou faire le moindre mal a sa personne, qu'il luy feroit mettre la teste sur vn eschaffaut; et vous, dit-il au porteur, ie vous ferois pendre et son Rochefort, si hault qu'on vous verroit d'vn des deux bouts de mon royaume iusqu'à l'autre; sur toutes lesquelles parolles, et d'autres qui ne sont à dire, Virey repartit auec hardiesse et reuerence, le plus sagement qu'il peust, res-

pondant, s'il le pouuoit ainsy dire, de la bonté de l'ame de son maistre, qu'il cognoissoit dedans et dehors ; nonobstant quoy, le Roy continuant ses menaces, luy dit que s'ils ne changeoient de conseil et le maistre et les seruiteurs, et n'en prenoient de meilleurs, pour faire que le maistre se rendit plus subiect a demeurer près de sa personne, comme il estoit obligé par sa qualité et degré de son rang, qu'il les escarteroit si loing les vns des autres qu'il leur feroit sentir qu'il estoit le Roy et maistre de tout maistre; qu'ils n'auoient encor esprouué que sa bonté, sans le respecter, croyans que leur maistre estoit leur Roy; mais s'ils ne changeoient entierement de notte, qu'ils fissent estat de gresser leurs bottes.





Achevé d'imprimer pour la première fois
Chez A. Hérissey, à Evreux, pour A. Aubry, libraire à Paris,
le xv juillet m dccc lix.

XVIe VOLUME DE LA COLLECTION.


a39003 002379385b